



Conseil &
Formation

GUIDE D'ACCUEIL des personnes en situation de handicap

Notre engagement pour une
formation accessible à tous



CFB LYON - Conseil & Formation
Siège : 66 avenue Jean Mermoz, 69008 LYON
Tél. 04 78 77 35 96 | 06 07 43 87 08
www.cfblyon.com | cfblyon@gmail.com

1

NOS ENGAGEMENTS

CFB Lyon s'engage à :



Accueillir chaque stagiaire sans discrimination
Nous garantissons l'égalité des chances et un accès équitable à la formation.



Analyser les besoins spécifiques
Nous prenons en compte votre situation et vos besoins pour organiser votre parcours de formation.



Proposer des aménagements individualisés
Des solutions adaptées sont mises en place pour favoriser votre réussite.



Désigner un référent handicap
Un interlocuteur dédié vous accompagne à chaque étape de votre formation.



Assurer un suivi pendant toute la formation
Nous restons à votre écoute tout au long de votre parcours.

VOTRE RÉFÉRENT HANDICAP



Pascale FORNONI
Référént Handicap



06 07 43 87 08



cfblyon@gmail.com

Disponible du lundi
au vendredi
de 9h à 17h

2

ÉDITO



La formation professionnelle est la clé de voûte de la sécurisation des parcours professionnels.

Ce guide dévoile un ensemble des actions de la formation professionnelle et des attentes des publics handicapés en matière d'égalité d'accès à la formation entre personnes valides et moins valides.

Ce guide est un outil permettant de répondre rapidement aux questions qui laissent ou bien perplexes, constituent des freins mais aussi à toutes autres personnes en réussite des personnes en situation de handicap.

Vous êtes en situation de handicap ; CFB Lyon s'engage à fournir les informations et moyens nécessaires pour une formation efficace, égalitaire et épanouissante.

3

SOMMAIRE



LA DIVERSITÉ DU HANDICAP 4



ENTRÉE EN FORMATION 5

- Identification du handicap 5
- Entretien 6
- Le référent handicap 7
- Fin de formation 7



COMPENSER LE HANDICAP 8



RESEAU DE PARTENAIRES 9



GLOSSAIRE 10



VOS NOTES 11



CONTACTS UTILES 12

4

LA DIVERSITÉ DU HANDICAP

“Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.”

Loi du 11 février 2005



À RETENIR

Chaque situation de handicap est unique. Nous sommes à votre écoute pour identifier vos besoins spécifiques et vous proposer les aménagements les plus adaptés.



5

ENTRÉE EN FORMATION

1. Identification du handicap

L'identification est une première prise en compte de votre situation et permettent lors de deux situations importantes :



Lors de l'accueil initial du besoin exprimer par le commanditaire

Les informations transmises restent confidentielles et ne sont communiquées qu'aux personnes concernées.



Lors de votre inscription à la formation

Un questionnaire vous permet d'indiquer vos besoins en lien d'adapter au mieux votre parcours.



Vos données personnelles et relatives à votre situation de handicap sont traitées en toute confidentialité conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

6

2. Entretien

Un entretien avec le stagiaire avant le début de la formation avec le référent handicap afin de :

- mieux comprendre vos besoins ;
- identifier les aménagements nécessaires ;
- organiser les conditions de votre accueil et de votre suivi.



3. Le référent handicap

Votre référent handicap est votre interlocuteur privilégié. Il vous accompagne pour :

- répondre à vos questions ;
- évaluer vos besoins ;
- mettre en place les aménagements ;
- assurer le lien avec les partenaires.



4. En fin de formation

Un bilan est réalisé pour :

- évaluer votre satisfaction ;
- mesurer l'efficacité des aménagements ;
- identifier les améliorations possibles.



7

COMPENSER LE HANDICAP

Afin de favoriser votre accès à la formation, différents aménagements peuvent être mis en place selon vos besoins.

Exemples d'aménagements possibles :



Accessibilité des locaux : rampes d'accès, ascenseurs, places de parking réservées, signalétique adaptée...



Accessibilité pédagogique : supports adaptés (police d'écriture, braille, audio...), temps supplémentaires, assistance d'un tiers...



Accessibilité technique : matériel spécifique, logiciels adaptés, boucles magnétiques...



Organisation : pauses adaptées, aménagement des horaires, modalités d'évaluation ajustées...



Chaque situation étant unique, nous construisons ensemble les solutions les plus adaptées à vos besoins.

8

RESEAU DE PARTENAIRES

CFB Lyon travaille en partenariat avec des acteurs spécialisés pour vous accompagner au mieux :



Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.



Réseau d'organismes de placement spécialisés dans l'accompagnement des personnes handicapées vers et dans l'emploi.



Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.



Centre de ressources national sur la Formation des personnes handicapées.
www.ressource-handicap-formation.fr

9

GLOSSAIRE

MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
FIPHP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données

10

VOS NOTES



11

CONTACTS UTILES

- CFB Lyon - Conseil & Formation
66 avenue Jean Mermoz
69008 LYON
04 78 77 35 96
06 07 43 87 08
- cfblyon@gmail.com
- www.cfblyon.com
- Accès : Tram T6 - Arrêt Mermoz
Bus C15 - Arrêt Jean Mermoz



12